

Conseil Municipal

Séance publique du 11 avril 2024 à 18 H

Liste des délibérations prises

Affichée le 18 avril 2024 et publiée sur le site Internet en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le délai de recours contentieux court à compter de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS -- Régine DEREPAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Mélanie THEUNIS

Messieurs Alain CARNINO - Franck EMELINE - Gilles FIGHIERA - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Angéline CAUVIN (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Martine ALBERTI) - Mme Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS).

M. Honoré ACCHIARDI (pouvoir à José TOMICO) - Jean-Robert LUCCIONI

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H

Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Nomination du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Finances :

✓ *Approbation du Compte Administratif 2023*

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire précise que le Maire peut présenter le compte administratif mais ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Sous la présidence de Mme Patricia DEMAS, Sénatrice, Conseillère Municipale, il est procédé au vote du compte administratif, parfait reflet du compte de gestion.

Il est donc approuvé comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 167 212.14 €
RECETTES	1 771 013.63 €
EXCÉDENT RÉEL 2023	603 801.49 €
EXCÉDENT À REPORTER 2022	812 104.65 €
EXCÉDENT GLOBAL 2023	1 415 906.14 €

Section INVESTISSEMENT

DÉPENSES	1 272 613.07 €
RECETTES	1 226 650.61 €
DÉFICIT 2023	45 962.46 €
EXCÉDENT À REPORTER 2022	697 205.48 €
EXCÉDENT GLOBAL 2023	651 243.02 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

M. le Maire quitte la séance lors du vote

✓ *Approbation du Compte de Gestion 2023*

Section FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 167 212.14 €
RECETTES	1 771 013.63 €
EXCÉDENT RÉEL 2023	603 801.49 €
EXCÉDENT A REPORTER 2022	812 104.65 €
EXCÉDENT GLOBAL 2023	1 415 906.14 €

Section INVESTISSEMENT

DÉPENSES	1 272 613.07 €
RECETTES	1 226 650.61 €
DÉFICIT 2023	45 962.46 €
EXCÉDENT À REPORTER 2022	697 205.48 €
EXCÉDENT GLOBAL 2023	651 243.02 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023*

M. le Maire propose au vote du Conseil Municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023 comme suit :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| * 1068 Réserve d'investissement : | 284 163.00 € |
| * 002 Excédent de fonctionnement : | 1 131 743.14 € |

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Vote des taux de la taxe foncière et de celle portant sur les propriétés non bâties*

M. le Maire propose d'approuver les taux ci-après exposés, qui n'ont pas été augmentés depuis 2014 afin de préserver le pouvoir d'achat des familles et grâce à une gestion saine et optimisée des actions menées :

- | | |
|------------------------------|-------|
| - Taxe foncière (bâti) : | 15.54 |
| - Taxe foncière (non bâti) : | 26.33 |
| - Taxe d'habitation : | 11.57 |

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Vote du Budget Primitif 2024*

Après une présentation par Mme Patricia DEMAS, Sénatrice, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 22 mars 2024, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 767 002.14 €	2 767 002.14 €
Section d'investissement	3 904 378.94 €	3 904 378.94 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Délégation du Conseil Municipal au Maire – Admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux :*

DÉLIBÉRATION est adoptée afin que le Conseil Municipal consente au Maire une délégation pour pouvoir admettre en non-valeur les créances d'un montant unitaire inférieur à 100 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Remboursement des frais de consommation en électricité à une ancienne locataire :*

DÉLIBÉRATION est adoptée pour la prise en charge de cette dépense, d'un montant de 30 €, afin de permettre le remboursement à l'administrée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Travaux :

✓ *Micro-crèche «Les Petits Soleils»*

DÉLIBÉRATION est adoptée pour solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des A.M, son soutien financier au titre du Fonds de modernisation des Eaje (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

Le coût des travaux de rénovation est estimé à 14 899.20 € H.T ; le montant de la subvention attendue s'élève à 11 919.36 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Personnel communal :

- ✓ Création d'un poste à temps complet pour le remplacement d'un agent en arrêt de maladie

DÉLIBÉRATION est adoptée en vue de la création d'un poste à temps complet, en qualité d'adjoint technique territorial, pour le remplacement d'un agent en arrêt de maladie et ce, à compter du 1er septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Création de 2 postes :

DÉLIBÉRATION est adoptée en vue de la création de deux postes pour :

- Les services scolaire, périscolaire et extrascolaire :
à compter du 1^{er} septembre 2024, remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite – Durée hebdomadaire de travail : temps complet – statut du poste : Adjoint technique territorial :
- Le service administratif (accueil de la Mairie mutualisé avec l'agence postale communale)
à compter du 1^{er} juin 2024, suppléance d'un agent n'ayant pas souhaité le renouvellement de son contrat – Durée hebdomadaire de travail : 30 H par semaine – statut du poste : Adjoint Administratif

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Conservatoire des Alpes-Maritimes :

- Adhésion des communes de Fontan, la Roquette-sur-Var et Lucéram au syndicat mixte

DÉLIBÉRATION est adoptée en vue d'accepter ces adhésions

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

POINTS AJOUTÉS EN DÉBUT DE SEANCE :

- *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture des risques Prévoyance et santé des agents*

DÉLIBÉRATION est prise pour donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des A.M. :

- a. pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance (obligation au 1^{er} janvier 2025)
- b. pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé (obligation au 1^{er} janvier 2026)
- c. pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- *Dotation de solidarité métropolitaine – exercice 2024*

DÉLIBÉRATION est prise afin de valider l'emploi de la dotation de solidarité métropolitaine, pour un montant de 140 416 €, engagée par délibération du Conseil Métropolitain en date du 11 mars 2024. Cette dotation sera versée intégralement en section «Fonctionnement » afin de renforcer les politiques communales menées en faveur de la jeunesse, des familles et des séniors.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Le Maire
Yann PRIOUT

